

ABONNEMENT

saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier ou révoquer ces annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 NOVEMBRE

DISCOURS

DE

M^r LE COMTE DE PARIS

Nous lisons dans la Correspondance nationale:

Monseigneur le Comte de Paris a reçu dimanche à Sheen-House une nombreuse députation de cultivateurs du pays d'Auge, qui lui ont été présentés par M. Chevallier, M. de Croissy et M. Pierre de Witt, commissaires du banquet offert au mois d'août à M. Bocher, par ses électeurs.

La réception a eu lieu dans le grand salon de Sheen-House. Un des membres de la députation a lu une adresse où se trouvent résumés les plaintes et les vœux de ses compagnons. Voici le texte de cette adresse:

« Monseigneur,

« Nous venons à vous parce que nous sommes lassés de la République. Elle nous opprime en nous ruinant. Nous avons besoin d'un gouvernement réparateur.

« Propriétaires, cultivateurs, ouvriers, nous sommes fatigués de voir disparaître le fruit de nos épargnes ou de nos travaux entre les mains de gens qui ne cherchent dans le pouvoir qu'un moyen de s'enrichir en nous appauvrissant. La Normandie est trop riche, disait hier encore un ministre qui sait bien mal ce dont il parle. Il oublie que depuis six ans nous sommes gouvernés par ses amis.

« Pour détruire cette prétendue richesse, on nous menace de charges nouvelles, et des impôts vexatoires perçus, à l'aide de procédés inquisitoriaux, vont permettre aux républicains de nous frapper pour ce que nous pensons. L'impôt sur les revenus sera un impôt sur les opinions.

« Monseigneur, nous en avons trop et nous comptons sur vous pour nous délivrer en sauvant la France.

« Nous voulons vivre et travailler en paix sous un gouvernement fort et respecté; nous voulons que nos enfants puissent recevoir une éducation chrétienne dans des écoles où le nom de Dieu soit prononcé; nous voulons que la justice soit rendue sans souci des opinions de ceux qui l'invoquent; nous voulons rester maîtres chez nous sans nous trouver toujours soumis à un régime d'espionnage et de délation.

« Nous ne voulons plus de la République.

« Nous le savons, Monseigneur, il vous faudra bien du temps pour guérir tous les maux causés par la tyrannie et l'incurie des républicains; mais vous rendez la confiance à ceux qui travaillent, l'espérance à ceux que l'incertitude du lendemain arrête, sans cesse, dans leurs entreprises.

« Il y a trois mois, M. Bocher nous rappelait à Pont-Lévéque comment la France avait pu réparer ses désastres et refaire sa fortune sous la Monarchie. C'est en écoutant sa voix éloquente que nous nous sommes décidés à venir vous trouver.

« Nous avons fait ce voyage pour vous dire combien nous souffrons; dans votre exil immérité vous prenez part à tous nos maux, mais cet exil finira, nous nous reverrons dans ces campagnes que vous connaissez bien et où nous retournerons demain.

« Nous vous attendons avec impatience, Monseigneur, nous vous recevrons avec joie. Et le plus tôt sera le mieux! »

Monseigneur le Comte de Paris a daigné répondre en ces termes:

« Messieurs,

« Je vous remercie de votre visite. Vous n'êtes pas seulement venus m'apporter un témoignage de sympathie auquel je suis très sensible. Vous êtes venus aussi m'entretenir des cruelles souffrances de l'agriculture française. Vous savez combien je m'en préoccupe. Vous le savez mieux que personne, vous qui envoyez au Sénat, pour défendre vos intérêts moraux et matériels, mon représentant politique M. Bocher, le confident le plus intime de toutes mes pen-

sées. Vous avez eu récemment la bonne fortune de l'entendre à Pont-Lévéque: Que ne pouvais-je être alors au milieu de vous, pour étudier les besoins de cette France que nous voulons tous voir grande, calme et prospère.

« Chaque jour prouve plus clairement qu'elle ne saurait trouver la prospérité, la grandeur sous le régime républicain qui la livre comme une proie sans défense à tous les appétits, toutes les cupidités des ambitieux qui l'exploitent.

« Ces maux de l'agriculture nationale sont dus sans doute à des causes nombreuses et diverses. Mais combien sont-ils aggravés par l'imprévoyance, par l'indifférence et la prodigalité de ceux qui pour son malheur tiennent aujourd'hui entre leurs mains la fortune du pays.

« Il ne pourra se relever que le jour où la Monarchie lui donnera la stabilité et la confiance, relèvera les finances et préparera avec persévérance l'allègement de quelques-unes des charges qui l'écrasent. Il ne reprendra espoir que le jour où il verra le soin de ses destinées confié à d'honnêtes gens.

« En retournant chez vous, ne cessez de demander que la France puisse être gouvernée par des honnêtes gens. Que ce soit aujourd'hui le cri commun de tous les bons citoyens! »

Cette réponse a été accueillie par des acclamations répétées.

Les membres de la députation se sont ensuite rendus dans la salle à manger où une collation leur a été servie. Ils ont été individuellement présentés à Madame la Comtesse de Paris qui les a remerciés avec émotion de l'attention qu'ils avaient eue en lui apportant de très nombreux bouquets tous composés de roses venant de France et cueillies la veille dans beaucoup de jardins du pays.

Avant que la députation se retirât, un de ses membres a exprimé en quelques paroles la reconnaissance profonde que causait à ses amis l'accueil si cordial qu'ils avaient reçu.

« Nous nous rappellerons toujours, a-t-il dit, cette bienveillante réception et nous vous attendons, Monseigneur, avec une impatience qui n'a d'égal que notre haine pour la République. »

LA MANIFESTATION BAUDIN

Le Conseil supérieur des Loges maçonniques s'est réuni sous la présidence de M. Desmons et a décidé de prendre part à la manifestation du Deux Décembre.

Il y a divergences de vues entre le gouvernement et la Conseil municipal relativement à l'itinéraire de la manifestation Baudin. Le point du départ est, comme on sait, l'Hôtel de Ville, mais comme tous les chemins mènent à Montmartre, M. Flaquelet voudrait choisir celui qui lui serait le plus facile de jalonner de postes de police. M. Joffrin, au contraire, s'oppose à l'organisation de tout service d'ordre et repousse absolument l'ingérence de la « Maison du bord de l'eau ».

Quoi qu'il en soit, les forains de Montmartre ont reçu l'ordre d'avoir à déménager sans retard, afin que les Boulevards extérieurs fussent libres dimanche prochain.

Cette mesure n'a pas été prise en vue de satisfaire aux réclamations des anti-forains, mais bien pour que la circulation soit libre le 2 décembre, jour où le Conseil municipal ira manifester sur la tombe de Baudin.

ITINÉRAIRE

Voici l'itinéraire que suivront, dimanche 2 décembre, les manifestants qui se rendront au cimetière Montmartre sur la tombe de Baudin:

Le cortège partira de l'Hôtel de Ville à une heure de l'après-midi; il suivra l'avenue Victoria, le boulevard Sébastopol, le boulevard Magenta, le boulevard Rochechouart et le boulevard de Clichy. Il ne pénétrera pas dans le cimetière.

À l'entrée de l'avenue qui conduit du boulevard de Clichy au cimetière, la statue de Baudin, sculptée par Aimé Millet, sera placée sur un socle entouré de draperies. Tout au-

14. Feuilleton de l'Écho Saumurois.

NELLY

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

Judi, 11 septembre.

Moi, l'amie de sa femme! ah! je serais jalouse d'elle, je le sens.

Calixte ayant eu le malheur de me dire qu'il a envie de proposer à Armand une de ses cousines, j'ai senti un flot de colère m'envahir, et il m'a fallu faire sur moi-même un effort puissant pour être avec Calixte comme à l'ordinaire.

Je sens que je deviens nerveuse et irritable; Cécile me le reproche en riant, Calixte me l'aquiné; notre vieille tante elle-même me trouve toute changée; Sophie ne dit rien et m'observe en silence.

Hier, j'ai failli dire la vérité à mon père; ce matin, lorsque Armand m'a apporté une fleur rare souhaitée par moi (j'étais seule alors dans le pavillon chinois), j'ai été sur le point de lui dire qu'il était bon, que je voulais l'aimer.

Une lettre de Mme Bertrand achève de me remuer le cœur; son fils va mieux; sa touchante reconnaissance envers Armand se révèle dans chaque mot de sa lettre.

Il est aimant, il est bon, il est compatissant; une partie de sa fortune a été sacrifiée pour assurer l'avenir de sa mère et de sa sœur; il éprouve le reste pour rendre la santé à son enfant d'adoption.

Et j'hésite à m'unir à cet être généreux, qui m'aime et que j'aime!

Malheureuse! si plus tard je doutais de mon mari, si ma défiance me reprénaît, si l'idée affreuse qu'il m'a trompée, qu'il m'a épousée pour ma fortune, reparaisait!

Samedi, 13 septembre,

41 heures du soir.

Ce soir, je souffrais, Armand était triste, mon père préoccupé, la gaieté de Calixte me faisait mal; je me suis retirée de bonne heure, prétextant un très réel mal de tête; puis, une fois chez moi, sentant que je ne dormirais pas, j'ai relu mon journal de ces derniers mois.

Une phrase m'a frappée: si mon père pouvait être ruiné pendant vingt-quatre heures.

Un peu de lumière pénétrée enfin au milieu de mes ténèbres; je veux en finir avec toutes ces angoisses, avec ces doutes qui me torturent.

Dimanche, 14 septembre.

Mon bon, mon excellent père! Mon Dieu, je vous bénis de m'avoir donné un tel père.

Nous avons fait, seuls tous deux, une promenade à travers champs, parlant tout bas comme deux conspirateurs.

Il est sûr du succès, sûr que j'épouserai Armand, et que je serai heureuse.

Voici ce que nous avons décidé, après que je lui ai fait une confession entière.

Judi, 18 septembre.

J'ai été interrompue; il nous est arrivé du monde; depuis trois jours je n'ai pas une seconde à moi, à peine si j'aperçois Armand; plus de promenades seuls ensemble; cela me manquait bien. Je comprends que j'aie été si rêveuse et si triste pendant son absence de Plozéret.

Il faut en finir. Après-demain au soir, Armand doit nous présenter sa sœur, qui va venir à Paris que pour vingt-quatre heures; Calixte et Cécile sont invités à dîner chez une parente; l'occasion est excellente; ma petite sœur n'aura pas d'émotion à subir, et je pourrai juger, non seulement des sentiments d'Armand, mais encore de ceux de sa famille.

Samedi, 20 septembre.

J'ai failli hésiter au moment suprême; je me croyais plein d'énergie.

Au lieu d'envoyer à mon père l'enigmatique dépêche convenue, j'aurais voulu expédier quelques mots à Armand: « Je crois en vous, je vous aime... allez demander ma main à mon père. »

Cela eût été loyal, digne d'une femme aimante, digne de lui.

Me pardonnera-t-il d'avoir douté ainsi?

Et si l'épreuve lui est fatale, que deviendrai-je, moi?

N'importe, le sort m'en est jeté, la dépêche est partie. Dans une angoisse horrible, j'attends 9 heures du soir.

Dimanche, 21 septembre, 5 heures du matin.

Je suis triste à en mourir; le doute me torture plus que jamais.

Ah! je ne devais pas tenter cette épreuve.

Hier au soir, à 9 heures, nous étions seuls, Sophie et moi, ma tante s'étant retirée de bonne heure comme à son habitude, lorsqu'on introduisit Armand et sa sœur.

Ils étaient à peine assis, et j'avais pu seulement échanger quelques mots avec l'aimable jeune femme, lorsqu'on vint me demander mystérieusement si je voulais bien entretenir pendant quelques instants le secrétaire de cabinet, M. Julien.

Réussissant tout mon courage, j'allai au devant de lui jusqu'à la porte, et, presque de force, je le fis entrer.

Le digne homme était absolument bouleversé; l'honneur et la prospérité de notre maison, sont son honneur et sa prospérité à lui; il était déjà employé chez mon grand-père, quand mon père est né, et il l'aime comme un fils.

J'enrageais de voir qu'il refusait de s'expliquer; la pauvre Sophie était très effrayée, et appréhendait qu'un accident quelconque ne fut frappé mon

tout seront disposés des piquets pour recevoir les couronnes. Le Conseil municipal, les députés et les sénateurs se tiendront autour de la statue pendant la durée du défilé.

Les députés qui désirent assister à cette cérémonie sans être obligés de se rendre à l'Hôtel de Ville devront se réunir place de Vintimille avant une heure et demie.

Les sociétés convoquées pour figurer dans la manifestation, devront se ranger sur les quais, en attendant qu'une place leur soit assignée dans le cortège.

Des sociétés musicales ont demandé à faire partie du cortège. Leur demande a été accueillie, mais à la condition expresse qu'elles ne joueraient que la *Marseillaise*, le *Chant du Départ* ou des marches funèbres.

Aucun discours ne sera prononcé.

Le Conseil municipal de Marseille a décidé d'envoyer à Paris des délégués pour déposer une couronne sur la tombe de Baudin.

Le cercle républicain de la Sarthe sera représenté dans le cortège.

400 étudiants, réunis hier soir à la salle de l'Ermitage, ont décidé qu'ils assisteraient dimanche à la manifestation Baudin; la réunion a été très calme. Elle s'est terminée par un ordre du jour flétrissant les menées réactionnaires.

Dans une réunion boulangiste tenue avant-hier soir, M. Laisant a conseillé aux partisans de M. Boulanger de ne pas assister en corps à la manifestation Baudin.

INFORMATIONS

LE DEUX DÉCEMBRE

Le gouvernement se montre très préoccupé des éventualités qui peuvent se produire le 2 décembre et il prend des mesures très sérieuses. La garnison de Paris sera consignée, des postes de troupes et de police seront organisés sur divers points. On fera même venir un détachement de gendarmerie de Seine-et-Oise.

Les commissaires de police, leurs secrétaires et les officiers de paix qui étaient en congé ont reçu l'ordre de rentrer à Paris. Les postes centraux des 20 arrondissements de Paris seront en permanence; les agents non employés dans les 5^e, 6^e, 7^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 20^e arrondissements ainsi que les gardiens des brigades centrales, seront mis à la disposition des inspecteurs divisionnaires Maurice et Siadoux. Notons à ce sujet qu'il a été décidé qu'autant que possible les gardiens de la paix ne paraîtront pas sur la voie publique; ils devront se tenir dans les postes et autres endroits susceptibles de recevoir des renforts.

Au dernier conseil des ministres, sous la présidence de M. Carnot, M. de Freycinet, ministre de la guerre, a informé le conseil que la manufacture d'armes de Châtellerault avait déjà repris la moitié de sa fabrication. Le 15 janvier prochain, elle atteindra sa production normale.

Quant à l'incendie du magasin à fourrages de Troyes, il ne concerne pas l'Etat, le magasin appartenant à un entrepreneur. M. Legrand, ministre du commerce, a saisi le conseil de la question de la vente des tabacs étrangers dans l'intérieur de l'Exposition.

Le conseil a décidé, en principe, que cette vente pourrait être autorisée, pourvu que le ministère des finances prit toutes les mesures nécessaires pour régulariser ces ventes et empêcher la fraude.

Toujours homme d'esprit, M. Andrieux.

Le voilà qui, ostensiblement, serre la main de M. Wilson, en pleine Chambre. Des naïfs s'étonnent. M. Andrieux sourit. Depuis l'affaire Numa Gilly, sa réponse est toute faite. Pourquoi ne serrerait-il pas la main de M. Wilson? Il la serre tous les jours aux « vingt » autres.

L'Autorité dément que M. Dillon pose sa candidature dans le Var; elle dément également que M. Clémenceau doive aller dans le Var pour le 2^e tour de scrutin; l'Événement maintient cependant que M. Dillon pose sa candidature dans ce département.

On annonce qu'une grande réunion sera tenue demain 30 novembre, à l'hôtel Continental, par le Comité du Centenaire de 1789.

M. Ferry et M. Challemel-Lacour prononceront, dit-on, d'importants discours.

M. Wilson, interviewé par un reporter de la *Petite République*, déclare que la manœuvre des députés à la séance de lundi n'était qu'un coup d'épée dans l'eau; il est convaincu que beaucoup finiront par se rapprocher de lui.

M. Wilson estime que M. Veil-Picard a fait une demande de poursuites sachant que la Chambre ne la voterait pas, puisqu'il n'est ni gérant de la *Petite France*, ni signataire des articles incriminés; il est convaincu, de plus, que M. Veil-Picard fait faire des démarches par ses amis afin que sa demande soit repoussée.

Dans une entrevue avec un reporter du *XX^e Siècle*, M. Veil-Picard déclare que s'il ne poursuit pas M. Wilson en faux, c'est que pour attaquer en faux, il faut avoir une pièce établissant qu'il y a eu faux, or la reproduction photographique publiée par la *Petite France* est insuffisante, il faudrait posséder le document lui-même.

M. Veil-Picard ajoute qu'il ne pouvait poursuivre M. Wilson devant le tribunal correctionnel, les fonctionnaires pouvant seuls recourir au Jury pour des cas semblables.

SYMPATHIE GRECQUE

On mande d'Athènes, 27 novembre :

Le roi Georges vient de conférer au contre-amiral Oly, commandant de la Légion d'honneur, commandant en chef de la division navale française du Levant, le grand

cordon de l'ordre du Sauveur.

Les journaux grecs voient dans cette nomination un témoignage de sympathie du roi des Hellènes pour la France. A ce sujet, on exprime l'espoir que la convention grecque sera plus rapidement signée.

L'EUROPE EN ARMES

Autriche. — La commission du budget a examiné lundi le budget de la guerre. En réponse à une question qui lui a été posée au sujet d'une demande de crédits supplémentaires, le ministre de la guerre a donné les explications suivantes :

« Aucune ressource ne figure au budget pour couvrir les dépenses résultant des nouvelles dispositions relatives au volontariat d'un an et à l'instruction des réserves complémentaires.

« On doit prévoir le cas d'une mobilisation de la landwehr. Jusqu'ici on n'avait pas songé à un emploi aussi rapide de la landwehr, mais en présence de la situation politique et militaire actuelle, une augmentation importante de l'armée est devenue nécessaire et il est également utile de faire en sorte que la landwehr puisse au besoin être employée comme troupe de campagne.

« Les dépenses sont fixées, dans le budget actuel, à 4,044,460 florins; pour le reste, on devra demander dans les années suivantes 9,473,940 florins. On fabrique tous les mois plus de 30,000 fusils. »

Italie. — Le conseil des ministres italien s'est occupé avant-hier des mesures à présenter au Parlement pour pourvoir aux dépenses militaires et amener l'augmentation des recettes. Ces nouvelles dispositions devront produire de 140 à 180 millions de recettes. Partie de cette somme sera obtenue par l'établissement de nouveaux impôts.

Allemagne. — Dans le mémoire que le gouvernement allemand vient de publier sur l'état de la marine, il est dit textuellement : « La marine allemande ne possède aucun navire de combat répondant pleinement aux exigences de notre temps. »

Le mémoire entre ensuite dans la question de détails et établit par des comparaisons que la dépense extraordinaire de 147 millions de marks demandée au Parlement n'est pas exagérée.

Belgique. — L'*Etoile belge* dit que le gouvernement demandera à la Chambre, afin de compléter les armements, un crédit de 125 millions.

Comme tout ces préparatifs sont pacifiques !

NOUVELLES MILITAIRES

INCENDIAIRES

Nous lisons dans le *Matin* :

« Va-t-on se décider à surveiller un peu plus sérieusement et d'un peu plus près nos grands établissements militaires? Permet-

Plouernec, à genoux devant moi.

Eh bien ! il me connaissait, à présent, je m'étais révélée à lui, tout entière... il savait tout, même, hélas ! mon amour.

Et en apprenant ma ruine, il fuyait.

Un bruit de pas dans le jardin vint m'arracher à ma rêverie désespérée; essayant mes larmes, retenant mes sanglots, je regardai.

C'était lui, Armand !

Il me cherchait....

Qua me voulait-il ? était-ce un adieu ? venait-il me conter quelque mensonger prétexte de départ ?

Je ne hougai pas ; s'il me trouve, pensai-je, c'est que la Providence le guide, pour mon malheur ou ma joie ; je ne veux pas l'aider.

Il me trouva vite ; que de fois nous avions causé, depuis mon retour, dans ce coin embaumé et ombreux !

— Nelly, fit-il en s'approchant, êtes-vous là ?

Ja n'eus pas la force de lui répondre, mais comme une folle que je suis, j'étendis la main vers lui.

— Nelly, dit-il lentement, j'ai pensé qu'avant de parler à votre père, il me fallait votre consentement, et je suis revenu l'implorer ; Nelly, ma bien-aimée, me permettez-vous de demander à M. Mauvillers votre main ?

(A suivre.)

JEANNE FRANCE.

tra-t-on que les uns après les autres tous deviennent la proie des flammes ?

Depuis les incendies de Toulon qui sont encore présents à toutes les mémoires, nous avons eu successivement celui de La Fère, celui de Fontainebleau, et enfin celui de la manufacture d'armes de Châtellerault.

« A ce lugubre défilé est venu se joindre, samedi, la destruction complète du parc à fourrages de Troyes. On dit bien, pour nous rassurer, que ce dernier sinistre est le fait d'une simple imprudence, mais rien encore n'est venu confirmer cette optimiste supposition, et nous-mêmes sommes portés à croire que des malveillants ont dû tremper dans ce nouveau crime.

« Il faut bien se dire, en effet, que les étrangers ne sont pas les seuls à partager les défiances de l'opinion. Trop souvent les incendies des établissements de l'Etat sont allumés par des mauvais sujets, soldats ou matelots, qui veulent se venger des punitions que leurs chefs leur ont plus ou moins justement infligées. C'est de ce côté que doivent surtout être dirigées les enquêtes, ainsi que le démontre le vol de poudre accompli dernièrement à la manufacture de Saint-Médard par un ancien surveillant révoqué.

« Il se peut, d'un autre côté, et nous préférons qu'il en fût ainsi, que des mains étrangères aient porté la torche à Troyes comme à Châtellerault, où les traces de malveillance étaient évidentes.

« N'importe, nous demandons que le gouvernement fasse connaître les résultats des enquêtes ordonnées par lui, afin que le public soit mis à même de les contrôler, ou tout au moins de reconnaître que les prescriptions réglementaires en matière de surveillance des établissements publics ont été rigoureusement observées. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Les lieutenants de cavalerie à l'ÉCOLE DE SAUMUR

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« Il y a deux ans, une décision ministérielle prescrivit en fait que tout lieutenant de cavalerie, qui voudrait être nommé capitaine au choix, devrait aller à l'École de cavalerie de Saumur subir un cours comme lieutenant d'instruction. Dernier, le général Ferron modifia ces prescriptions. Mais, dans sa circulaire, il disait qu'« en » fin de cours les lieutenants ayant obtenu la note générale « très bien » seraient inscrits au tableau d'avancement. » En 1887, ces instructions un peu tardives furent interprétées d'une manière peu uniforme par les généraux inspecteurs. Elles firent envoyer à Saumur des lieutenants possédant une ancienneté de 82, 83 et 84. Cette ancienneté permit à plusieurs de ces élèves de figurer en tête du tableau de 87. Le n^o 1 y figura déjà ; il en était de même du n^o 2, qui a été nommé capitaine pendant son cours ; les deux officiers sortis avec les n^{os} 17 et 19 sont depuis quelques jours capitaines instructeurs.

« Il paraîtrait, et c'est là le piquant de la chose, que les cinq ou six premiers de la liste de classement figurèrent seuls sur le tableau d'avancement pour 1888. Les autres ont beau avoir obtenu la note « très bien », il n'en sera pas plus tenu compte que de leur ancienneté qui leur eût permis de se trouver en tête du classement, s'ils étaient restés à leur corps.

« Toutes ces anomalies tiennent, paraît-il, aux instructions sur les inspections générales qui n'ont pas permis aux commissions régionales de s'occuper des élèves de Saumur. Ces candidats devaient être présentés par l'École de cavalerie. Or, la 2^e Direction croyant, comme les années précédentes, avoir à faire à des lieutenants de peu d'ancienneté, n'a pas donné les ordres nécessaires, d'où l'injustice flagrante que nous signalons.

« On oublie trop facilement qu'à Saumur les travaux de travail journalier commencent à 5 heures du matin (hiver et été) et finissent à 6 heures du soir, avec un léger intermède pour le repas du matin. Par les grandes chaleurs, on monte à cheval au matin ou ailleurs à midi et demi. Dans les régiments de cavalerie cela se passe en général avec un peu plus de douceur.

père; enfin, M. Julien, d'une voix entrecoupée, a laissé échapper :

— M. Mauvillers est ruiné...
— Oh ! ce n'est que cela ? — fit ma sœur en poussant un soupir de soulagement.

Je ne puis m'empêcher de regarder Armand.

— Je comprends pourquoi M. Mauvillers n'est pas venu ce soir, — dit-il avec un calme surprenant.

Je dus horriblement pâlir, car Blanche, se levant, s'écria :

— Vous trouvez-vous mal, M^{lle} Nelly ?

Je la rassurai en me rapprochant du bon Julien, lui offrant un petit verre de chartreuse, le priant de n'être pas plus affecté que nous-mêmes.

Nous voyant si indifférentes, il entra dans les détails ; la maison Savanon, de Marseille, l'une des plus importantes de France, a suspendu ses paiements ; mon père avait en mains des traites de cette banque pour une somme énorme, etc., etc.

Il parlait encore quand Armand se leva. Assurez M. Mauvillers, — dit-il au père Julien, — de ma sympathie profonde ; qu'il sache que si je puis lui être bon à quelque chose....

Il s'inclina sans rien dire devant nous. Blanche me passa tendrement les bras autour du cou, et me dit au revoir, les larmes aux yeux.

— Je pars aussi, — fit M. Julien ; — le patron

m'a bien recommandé de lui revenir par le train suivant ; il a absolument besoin de moi ce soir.

Ma s'élégamment ensemble ; nous restâmes seules, Sophie et moi, nous regardant en silence.

— Nous devrions aller rejoindre notre père, dit enfin Sophie sans cesser de me regarder ; — c'est mal de le laisser seul à un tel moment.

— Sois tranquille, — fis-je en échantant nerveusement de rire, — il va dormir en paix ; va en faire autant, je te dirai tout demain, bonsoir.

Et feignant de prendre l'escalier dérobé qui conduisait à ma chambre, je m'enfuis en jardin.

Il était temps, j'étais fatiguée.

L'air frais me fit du bien, tout d'abord, mais au bout de quelques minutes, il me parut trop frais ; je grelottais, mes dents claquaient, je ne voulais pas rentrer pourtant, car il me fallait être seule.

Seule, pour pleurer en liberté mes illusions suprêmes ! — Le vieil arbre avait fleuri, une sève nouvelle, avait circulé dans toutes ses branches, j'avais cru de nouveau à l'amour pur, à l'amour vrai, j'avais donné mon cœur, pour toujours.... et maintenant....

Maintenant tout était fini pour moi ; mon pauvre cœur brisé n'avait plus rien à espérer ; Armand ne m'aimait pas, ou du moins il ne m'aimait pas assez pour braver et vaincre la pauvreté avec moi.

Ah ! comme il m'avait menti ! « si je vous avais connue » me disait-il là-bas sur le rocher de

Le général Dauloux, homme actif et intelligent s'il en fut, soit parfaitement que le seul moyen pour devenir un vigoureux et intrépide cavalier, c'est de pratiquer beaucoup le cheval.

Après une année de ce dur métier on doit avoir droit, et surtout quand l'ancienneté s'en mêle, à une légère compensation d'avancement.

M. le ministre de la guerre ferait acte de bonne administration en réparant le tort irréparable qui est à la veille d'être fait à des hommes qui demandent à servir de leur mieux.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Stance du 26 novembre. — Nos députés n'ont pas pris part au scrutin sur la proposition émise de M. Mesureur pour suspendre la stance pendant une heure.

Ils ont voté contre l'ajournement de la proposition de M. Georges Roche pour l'amélioration des pensions militaires; ils ont voté pour cet amendement et pour un autre amendement du même député améliorant aussi les pensions des soldats de mer.

PROPOSITION DE LOI

Ayant pour objet de frapper d'un droit de douane, à leur entrée en France, les chanvres et lins bruts ou préparés provenant de l'étranger.

(Revoquée à la commission des douanes)

Présentée à la Chambre, à la séance du 22 novembre, par MM. de Soland, d'Aillières, comte de Maille, Faiké, Merlet, Bigot, Leblanc, Barouille, de Cazenove de Pradine, vicomte de la Bourdonnaye, de la Rochefoucauld duc de Doudeauville, colonel baron de Plazanet, marquis de Vaujous-Langan, Galpin, Berger, députés.

Exposé des motifs

Messieurs,

A l'époque du renouvellement des traités de commerce, les textiles, et en particulier les chanvres et lins provenant de l'étranger, ont été exemptés de tout droit de douane, alors même qu'ils avaient reçu un commencement de préparation.

Les réclamations des cultivateurs n'ont pas été alors accueillies parce que, sans doute, on espérait obtenir pour les consommateurs un abaissement du prix des matières fabriquées en France avec les textiles étrangers.

Ce résultat n'a pas été atteint, si ce n'est au détriment de la durée et de la valeur véritable des produits fabriqués.

Les chanvres de Russie et d'Italie de qualité inférieure ont remplacé, dans la fabrication, les chanvres de nos vallées et, notamment, des vallées de la Loire et de la Sarthe; chanvres qui, comme qualité, sont réputés les premiers du monde.

Les cordages et les voiles de nos navires dont la force et la résistance importent tant à la conservation de la vie de nos marins, ne sont plus, comme autrefois, fabriqués exclusivement avec des chanvres français, si supérieurs aux chanvres étrangers.

Ces derniers, de qualité médiocre, ont pris la place des chanvres indigènes, dont la culture a cessé d'être rémunératrice et qui se vendent à vil prix, quand encore on trouve à les vendre.

Cette culture des textiles et spécialement du chanvre, est la seule ressource agricole de nos vallées.

Dans les terrains d'alluvion, la culture des plantes industrielles peut seule, en effet, donner des produits en rapport avec le capital que représente la sol.

Ces terrains, très divisés en parcelles, sont à peu près tous possédés par les cultivateurs eux-mêmes, c'est donc la petite propriété et la petite culture qui sont compromises par la concurrence étrangère.

Aussi un mouvement spontané d'opinion s'est-il manifesté notamment parmi les cultivateurs des vallées de la Loire et de la Sarthe; ils ont adressé de toutes parts des pétitions au Parlement pour réclamer l'établissement de droits de douane contre la concurrence étrangère qui les ruine.

La statistique de la France publiée par le ministère de l'agriculture nous apprend qu'en 1852, avant les premiers traités de commerce, la culture du chanvre en France s'étendait à 125,357 hectares, et celle du lin à 80,336 hectares, soit en total 205,693 hectares.

Après la première période d'application des traités de commerce, qui ont ouvert les frontières de France aux textiles étrangers,

en 1881, la culture du chanvre est tombée à..... 73.549 hectares.

Celle du lin à..... 54.146 —

Total... 127.695 hectares.

En 1886, dans la même statistique agricole, on ne trouve

plus que... 60.485 hectares de chanvre et..... 43.144 — de lin.

Total... 103.629 hectares.

La différence avec 1852 est donc de plus de moitié, et la progression décroissante s'accroît chaque jour.

Si elle ne s'arrête pas, la France deviendra pour sa marine tributaire de l'étranger.

Dès aujourd'hui le capital de la terre a diminué de près de 40 0/0, dans certaines régions.

Les cultivateurs ne peuvent plus vendre, même aux plus bas prix, les chanvres du pays; ils estiment qu'un droit de 40 fr. par 100 kilogrammes est indispensable pour leur permettre de lutter contre les chanvres et les lins étrangers.

Ce droit sans doute ne pourra être établi qu'après l'expiration des traités de commerce en vigueur; mais, dès maintenant, il peut être inscrit au tarif général des douanes et appliqué aux pays qui n'ont pas de traité avec la France.

La détresse de la culture des textiles doit appeler l'attention du Parlement; c'est pour seconder les justes réclamations des cultivateurs français que nous avons l'honneur de vous soumettre la proposition de loi suivante:

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE PREMIER

Le tarif général des douanes sera modifié ainsi qu'il suit à partir de la promulgation de la présente loi.

Chanvres et lins bruts ou préparés, droit par 100 kilogrammes, 10 fr.

ART. 2.

L'Etat n'emploiera pour les voiles et cordages de la marine que des objets fabriqués avec des chanvres ou des lins français.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

La saison d'hiver nous ramène les charmantes soirées musicales de l'Hôtel de Ville.

La Musique municipale annonce son premier Concert pour mardi prochain 4 décembre.

Voici le programme qui vient de nous être adressé:

1. Fantaisie sur le Trouvère. Musique Municipale.
2. Fantaisie sur une mélodie de Chopin, pour flûte, par M. GALAIS, flûte solo des Concerts populaires d'Angers.
3. Les Superstitions, scène comique de Berthelier: M. CALVEL.
4. Fantaisie pastorale de Syogelée, pour violon et piano: M. FAVARON.
5. Poète et Paysan, ouverture: Musique Municipale.
6. A Berceuse, de J. Bordier; Finale du Solo de concert, de H. Altès, — par M. GALAIS.
7. Le Hannequin, monologue: M. B.
8. Ce qu'on dit et ce qu'on pense, scène comique de Berthelier: M. CALVEL.
9. Souvenir d'Alsace, polka: Musique Municipale.

Le piano sera tenu par M. WEBER

Le Chef de musique,

V. MEYER.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons que c'est ce soir jeudi qu'a lieu la représentation des *Surprises du Divorce*. L'immense succès du théâtre du Vaudeville, par la troupe de M. F. Achard.

La location a fort bien marché et on compte sur une belle salle.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Bodros, sous-directeur des contributions indirectes à Lille, a été nommé en la même qualité à Saumur, en remplacement de M. Hairiteau, nommé à Saint-Nazaire.

ANGERS. — A l'occasion de sa fête patronale, la Société chorale de Sainte-Cécile a exécuté, dimanche dernier, une messe en musique à l'église Saint-Joseph.

Le soir, un banquet de cinquante couverts réunissait dans les salons du Grand-Hôtel les membres de cette Société. A la fin du repas, qui a été rempli de cordialité et d'entrain, M. le comte de Romain, président

d'honneur, a porté un toast à « la paix, la concorde et l'union. »

Après lui, M. Besnard, président de la Société, a porté un autre toast à M. Massé, le plus ancien des sociétaires. Enfin, M. le maire d'Angers, prenant la parole à son tour, a fait l'éloge de la musique et assuré la Société de Sainte-Cécile de la bienveillance de la municipalité, bienveillance dont son mérite et ses services la rendent digne à tous égards. (Journal de Maine-et-Loire.)

FÊTE MILITAIRE DU 125^e DE LIGNE A POITIERS

Une décision du ministre de la guerre ayant permis à chaque régiment d'avoir une fête militaire au jour anniversaire d'une victoire qu'il aurait remportée ou d'une bataille à laquelle le régiment aurait pris une part glorieuse, le 125^e régiment d'infanterie a célébré la sienne mardi.

Il y a en effet 77 ans qu'à pareil jour, le 27 novembre 1811, au lendemain du passage de la Bérézina, le 125^e était presque entièrement détruit en protégeant la retraite de la Grande-Armée.

A midi, le régiment était passé en revue, sur le champ de la Madeleine, par son colonel, M. Bidot.

Après avoir fait former le carré, M. le colonel Bidot a fait, en quelques mots, l'histoire du combat où, pour assurer la retraite de la Grande-Armée, le 125^e perdait 58 officiers et restait avec 120 hommes. Puis il a terminé par ces paroles: « La France peut-être aura bientôt besoin de nous. Nous venant de l'exemple de nos pères, nous irons au combat en nous inspirant de ces mots qui forment le refrain d'une chanson populaire: Mourir pour la Patrie. »

Puis le régiment a défilé, et nos braves pioupious sont rentrés à la caserne, où les attendait un banquet auquel ils ont fait honneur.

ACCIDENTS DANS LES DEUX-SÈVRES

Samedi, dans la soirée, le nommé Victor Elie, serre-frein, est tombé sur la voie au moment du départ du train, à Champdeniers.

Le malheureux a été roulé par le tender de la machine sur un espace de 2 à 300 mètres.

Relevé par ses compagnons, il n'a pas tardé à expirer.

Mardi dernier, à Mauzé, un ouvrier de la minoterie Bernard et Cardinaud, nommé Firmin Martin, âgé de 20 ans, graisseur, a été saisi entre deux engrenages et tué sur le coup.

Cet accident est attribué à l'imprudence de la victime.

ÉTOUFFÉ PAR UNE BILLE

On mande de Saint-Aignan (Mayenne):

« Le jeune Victor Egon, âgé de 3 ans, jouait vendredi dernier, vers 11 heures du matin, avec des billes. Cet enfant mit imprudemment l'une des billes dans sa bouche et la laissa glisser dans son gosier.

La douleur lui ayant arraché des cris aigus, sa mère accourut. L'enfant avait déjà le visage violet.

Le père, qui était à une tuilerie voisine, partit immédiatement à la recherche d'un médecin et ramena M. le docteur Pasdeloup.

Quand le médecin arriva, l'enfant était mort étouffé. Les souffrances n'avaient guère duré plus d'un quart d'heure.

L'homme de l'art retira la bille, qui mesurait un centimètre de diamètre.

Les dragées présentent le même danger pour les enfants. Il est donc imprudent de leur en procurer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 novembre.

Le marché reprend un peu d'aplomb. Le 3 0/0 remonte à 83.87; le 4 1/2 0/0 à 104.

L'action du Crédit Foncier suit le mouvement général et s'inscrit à 1,356.25. Les obligations foncières et communales dont les cours avaient été à peine touchés, regagnent largement les quelques fractions qu'elles avaient perdues.

On est à 471.25 sur la Société Générale en attendant des prix en rapport avec les résultats de l'exercice en cours.

La Banque de Paris, toujours très en vue, se négocie à 890.

Les ventes du découvert qui dominaient depuis deux jours sur les valeurs du Panama sont aujourd'hui contrebalancées par les ordres d'achat. Encore une journée comme celle-ci et la situation des baissiers se trouverait compromise une fois de plus.

Les Immeubles sont très recherchés à 377.50, ainsi que les obligations Porto-Rico de 296 à 297.50.

L'Est-Orégon s'est traité couramment de 62 à 63 avec un mouvement d'affaires très étendu.

Relativement à l'émission de l'Union des Mines d'Or, on lit dans la *Pour et le Contre*:

La Caisse des Mines qui fait l'émission de l'Union des Mines d'Or est à 21.50: ce papier qui s'est négocié pendant longtemps à 25 sous était déjà cher à ce prix: sa valeur réelle n'a pas augmenté depuis. Quant à la société anglaise de l'Union des Mines d'Or, nous espérons bien que pas un seul de nos lecteurs ne s'est laissé prendre aux réclames qui ont été répandues en province.

Les plus mauvaises nouvelles nous arrivent du *Télégraphe Paris à New-York*. Le gouvernement, sur l'appui duquel la Compagnie comptait, refuse absolument tout concours. Dans ces conditions, il est sage de se débarrasser de ces titres aux cours actuels.

L'obligation des Chemins de fer Economiques cote 360.

A ceux qui sont dans le même cas!

Aoste (Isère), le 8 juillet 1888. — Je souffrais depuis 3 ans d'un rhumatisme sciatique, contre lequel j'avais employé une foule de remèdes sans résultat. J'ai pris une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50, et depuis lors je suis complètement guéri. (Signature légalisée.)

PIERRE REY.

Théâtre de Saumur

Tournées F. ACHARD

JEUDI 29 Novembre 1888

Le plus grand succès du Vaudeville

LES SURPRISES DU DIVORCE

Comédie en 3 actes, de MM. Bisson et Mars.

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 3 Décembre 1888

Les Domestiques

Comédie en 3 actes.

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte.

LES MEUNIER

Ballet en 1 acte, dansé par M^{lle} Anita del Castillo, première danseuse, les dames du ballet et M. DENIS, danseur comique.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 1^{er} décembre

Le Chevalier Jean, opéra en 5 actes, musique de Victorien Jancières.

Première représentation, avec grande mise en scène. Société Sainte-Cécile, corps de ballet, 50 choristes.

Dimanche 2 décembre

EN MATINÉE. Tournées Achard (2^e reprise). — Les Surprises du Divorce, comédie en 3 actes.

Cirque-Théâtre d'Angers

Dimanche 2 décembre

La Casquette du père Bugeaud, drame militaire à grand spectacle, avec musique militaire et entrée de l'état-major à cheval.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

pour 1889

vient de paraître

L'ALMANACH D'ARLEQUIN est sans contredit le plus amusant et le plus intéressant de tous les almanachs. Il est illustré de près de 100 jolis dessins d'actualité.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux,

« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de Me HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.
Et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

En un seul lot,

En l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet.

L'HOTEL

De la Galère

Situé ville de Montreuil-Bellay,

Avec toutes ses circonstances et dépendances,

Dépendant de la faillite du sieur Bedon, ancien maître d'hôtel à Montreuil-Bellay.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 16 décembre 1888, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la chambre du conseil du Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue Dacier, n° 43, « agissant au nom et comme syndic délégué de la faillite du sieur Bedon ci-après nommé » ;

2^o M. Eugène-Arsène Bedon, ancien maître d'hôtel à Montreuil-Bellay, demeurant actuellement à Angers ;

Ayant pour avoué constitué M^e Henri LECOY, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1 ;

Il sera, le dimanche seize décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, heure de midi, procédé à la vente aux enchères publiques en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE.

L'hôtel de la Galère, situé ville de Montreuil-Bellay, comprenant :

1^o Un principal corps de bâtiment de construction récente, composé :

Au rez-de-chaussée, d'une grande salle servant de café, cuisine à côté, dans laquelle est la cage de l'escalier qui conduit à une cave en roc s'élevant sous la grande salle ;

Au premier étage, de six chambres à coucher auxquelles on a accès par un escalier partant de la salle de café ;

Puis, un vaste grenier sur le tout ;

2^o Un petit jardin en suite de ce premier corps de bâtiment ;

3^o Deux d'aisances, toujours en suite ;

4^o Un auvent ou serre-bois à côté ;

5^o Un deuxième corps de bâtiment composé :

Au rez-de-chaussée, d'une grande salle et d'une grande cuisine ;

Au premier étage, de quatre chambres à coucher avec grenier perdu au-dessus ;

6^o Un troisième corps de bâtiments en retour d'équerre, composé :

Au rez-de-chaussée, de trois chambres dont une à feu ; au premier étage, de trois chambres à coucher avec grenier au-dessus ;

Petit couloir à côté de la chambre basse du milieu, au-dessous de la galerie qui dessert les chambres hautes des deuxième et troisième corps de bâtiments et à laquelle galerie on a accès par un escalier en pierre placé au-dessus de l'escalier qui descend à la cave existant sous le troisième corps de bâtiment ;

7^o En retour d'équerre de ce dernier corps de bâtiment, une chambre basse divisée en deux par une cloison et dans la partie midi de laquelle chambre existe un pressoir à vis en fer ;

Grenier sur cette chambre ;

8^o Ecurie et fenil au-dessus ;

9^o Hangar en appentis soutenu par un pilier en pierres ;

10^o Cour entre tous ces bâtiments dans laquelle est un puits à eau.

Le tout d'un seul tenant renfermé par des rues, savoir : au nord la route de Loudun, au midi la rue du Temple prolongée, au levant la rue de l'Hospice, et au couchant la grande rue ou route de Thouars.

MISE A PRIX : 12,000 FR.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné,

LECOY.

Enregistré à Saumur le 11 novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, c^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

POUR LES RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2^o A M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, D'UNE

Importante Collection DE TABLEAUX

Le LUNDI 3 décembre 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Cette vente aura lieu par le ministère de M^e PROUX, commissaire-priseur, assisté de M. Paul CAGNEUX, artiste peintre du Salon de Paris.

Exposition publique, le dimanche 2 décembre, de midi à huit heures du soir.

Au comptant, plus 10 0/0.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉRIN, rue d'Alsace, 29.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le VENDREDI 14 DÉCEMBRE 1888, à deux heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1889 :

- 1^{er} groupe. — Métaux divers.
- 2^e groupe. — Fer du Berry, tôle d'acier, tôle de fer.
- 3^e groupe. — Charbons.
- 4^e groupe. — Ingrédients divers.
- 5^e groupe. — Bois divers.
- 6^e groupe. — Cuir divers.
- 7^e groupe. — Tissus divers et accessoires de sellerie.
- 8^e groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative des Magasins centraux, rue Saint-Dominique, à Paris ; dans les bureaux de M. l'Intendant militaire, rue du Cygne, à Tours, et dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, THIBAUDIER.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVU et HATTAT, place du Roi-René.

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

CIDRES

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vend à la commission des cidres provenant de Linières-Bouton, vendus 30 francs la barrique rendus, gare Saumur.

Ces cidres sont expédiés directement de la propriété.

Cidres de Bretagne et Normandie, 36 francs, rendu, à domicile.

AVIS

M. DUMONT, négociant à Moulherne, offre à livrer, d'ici quinze jours, du cidre pur pommes très bonne qualité à 30 fr. la barrique, rendu gare de Linières-Bouton.

M. Dumont fera une diminution de 2 fr. par barrique aux personnes qui fourniront des fûts rendus franco à Linières-Bouton.

Pour le goûter, s'adresser chez M. MARTINEAU, place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur.

On DEMANDE un APPRENTI A LA VILLE DE PARIS Place Saint-Pierre, Saumur.

M^{me} MARTIN donne des Leçons françaises, rue du Portail-Louis, 54.

IMPRIMERIE PAUL GODET

4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.

CARTES DE VISITES

Cartes vélin, caractères droits..... 1 50
— bristol — 2 »
— — anglaises et bâtarde..... 2 50
Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50
— taille-douce..... 4 »
Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.
Poste : 30 centimes en plus.

LITHOGRAPHIE

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEU, Succ^r.

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n° 5.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

Malgré la hausse des Sucres, toujours 1 fr. 05 le kilog.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacler, 38

PRIX DES FROMAGES

GRUYÈRE extra..... le demi kilog. » 95
GRUYÈRE Emmenthal Suisse..... 1 20
ROQUEFORT (société des Caves)..... 1 40
Véritable BRIE, première qualité, » 1 40
CAMEMBERT..... la pièce » 60
CAMEMBERT, première qualité..... » 70

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE) est la SEUL et UNIQUE Dentifrice QUI SURPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les MAUX DE DENTS

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION L'AURIFICATION

DEPOTS : Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. Adresse de M. SUEZ, 6, Rue Froy (Père Lenoir), Paris

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 NOVEMBRE.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 25	82 75	Est	785	785	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	522 40	522 25
3 % amortissable	85 80	85 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1292 50	1285	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 25	530	Est	399	399 50
3 % (nouveau)			Midi	1180	1180	1865, 4 %	523	523	Midi	401	403
4 1/2 % (nouveau)	103 60	104 15	Nord	1617 50	1617 50	1869, 3 %	405	406 25	Nord	409	409 75
Obligations du Trésor	509	509	Orléans	1325	1320	1871, 3 %	400	402	Orléans	406 50	406
Banque de France	8920	8935	Ouest	910	910	1875, 4 %	515	514 50	Ouest	401 75	402
Société Générale	465	465	Compagnie parisienne du Gaz	1405	1410	1876, 4 %	515	514	Paris-Lyon-Méditerranée	398 50	399 25
Comptoir d'escompte	1050	1050	Canal de Suez	2237 50	2232 50	Bons de liquid. Ville de Paris	517	521 50	Paris-Bourbonnais	388	387
Crédit Lyonnais	615	615	C. gén. Transatlantique	575	577 50	Obligations communales 1879	474	476	Canal de Suez	580	587
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1367 50	Russe 5 0/0 1870	99 50	99 70	Obligat. foncières 1879 3 %	476	476	Panama 6 0/0	330	320
Crédit mobilier	442 50	437 50				Obligat. foncières 1883 3 %	390	388			
Canal Intér.-Panama	218 75	216 25									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.